



## Rassembler les copropriétés et mieux informer tous les copropriétaires de leurs droits. Cotisations spéciales pour les copropriétés, des services et des conseils pour tous leurs copropriétaires.

Le Syndicat National des Propriétaires et des Copropriétaires (SNPC) veut d'une part davantage encore rassembler les copropriétés et d'autre part pouvoir informer et mieux conseiller tous leurs copropriétaires.

**Au travers de nombreuses copropriétés et copropriétaires qui le sollicitent, le SNPC ne peut qu'être interpellé par leur méconnaissance de leurs droits et surtout de la force que le monde de la copropriété représente.**

La copropriété en Belgique, ce sont 218.000 immeubles, près de 1.490.000 logements, entre 3 et 4 millions de personnes sont concernées. Pour ces dernières, cela intéresse leur patrimoine, leur logement et leur pouvoir d'achat.

Nonobstant cela, il est regrettable que le monde politique reste sourd aux attentes des copropriétés et leurs besoins, notamment pour mettre des moyens financiers assurant la transition énergétique, pour veiller à leur équilibre financier (voir les arriérés de certains copropriétaires et malgré la reconnaissance d'un privilège en cas de vente) et pour mettre fin à des pratiques leur causant un préjudice certain, comme le commissionnement de certains syndicats par des fournisseurs.

**Plus nombreuses seront les copropriétés et les copropriétaires qui nous rejoindront, plus forts nous serons pour les défendre, eux et leur pouvoir d'achat.**

Mais la vie en copropriété, ce sont aussi les problèmes quotidiens et le SNPC peut aider, informer et conseiller les copropriétaires sur nombre de questions pratiques et juridiques.

C'est pourquoi, le SNPC a souhaité mettre en place un système spécifique de cotisation pour les copropriétés. De cette manière, tous les copropriétaires de cette copropriété seront aussi membres du SNPC et pourront tous bénéficier des services du SNPC.

	COPROPRIÉTÉ (à décider en A.G.)
Tarif	de 2 à 50 copropriétaires : <b>250€</b> /an de 51 à 100 copropriétaires : <b>315€</b> /an de 101 à 200 copropriétaires : <b>375€</b> /an de 201 à 300 copropriétaires : <b>440€</b> /an au-delà de 301 copropriétaires : <b>630€</b> /an  (formulaire à télécharger sur notre site <a href="http://www.snpc-nems.be">www.snpc-nems.be</a> onglet "devenir membre")
Conseils juridiques par téléphone	6 appels gratuits par copropriétaire au 02/512.62.87
Notre magazine "le Cri"*	Chaque mois sauf en juillet/août en format papier uniquement au Président du Conseil de Copropriété par email à chaque copropriétaire
Lettres types	gratuit sur demande
Contrats et Livres	Tarifs préférentiels consultez notre boutique en ligne sur <a href="http://www.snpc-nems.be">www.snpc-nems.be</a> onglet "La Boutique"
Conférences et webinaires organisés régulièrement	
Conseils juridiques sur rendez-vous	<b>50€</b> /demi-heure
Service d'indexation automatique	<b>25€</b> par contrat la 1 <sup>ère</sup> année <b>15€</b> les années suivantes
Consultation fiscale	<b>60€</b> /demi-heure

\*Un seul Le Cri (mensuel d'information du SNPC) papier est envoyé au Président du Conseil de copropriété ou toute autre personne désignée, les autres copropriétaires le recevront par mail en version PDF. Si des copropriétaires veulent également recevoir Le Cri en version papier, c'est possible mais à la condition qu'ils paient à titre personnel une cotisation individuelle complémentaire de 20 € par an.

## Copropriétaire, êtes-vous intéressé?

- > Remettez ce feuillet aux membres du Conseil de copropriété et à votre Syndic ;
- > Demandez que l'affiliation de la Copropriété soit mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ;
- > Soyez présent lors de la réunion afin de marquer votre soutien à cette décision ;
- > Soutenez et vantez les mérites de l'affiliation pour chaque copropriétaire puisque chacun, en tant que membre, pourra bénéficier des divers services du SNPC pour un montant très modique puisque le coût annuel en est réparti selon les quotes-parts individuelles.

**Formulaire d'adhésion à renvoyer au SNPC - Boulevard de l'Empereur, 24 bte 5 - 1000 Bruxelles  
ou par email : [isabelle.funken@snpc-nems.be](mailto:isabelle.funken@snpc-nems.be)**



Nom de l'ACP (Association des copropriétaires) : .....

Adresse : .....

N° banque carrefour : .....

Président du conseil de copropriété : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail : .....

Syndic (nom personnel et nom société) : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail : .....

N° de téléphone : .....

Nombre de copropriétaires : .....

Nombre de lots privatifs : .....

Souhaite adhérer au SNPC sur base des conditions prévues pour l'adhésion des copropriétés et de tous leurs copropriétaires suivant les modalités exposées ci-avant.

Via le syndic de la copropriété, une fois par an au moment de l'appel de cotisation, sera communiquée au SNPC une liste actualisée avec les noms et coordonnées de tous les copropriétaires (dont leur adresse mail pour l'envoi de notre revue Le Cri).

Date : .....

Signature (syndic)

